

Délibération du Conseil municipal n° 013/2021

Le cinq mars deux mille vingt et un, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Gérald Giraud, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 26 février 2021

Présents : Gérald Giraud, Cécile Conry, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Michel Deridder, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Peggy Briand, Renée-Claire Mancret, Jean-Marc Abramowitch, Roberte Pelletier, François Bernigaud, Gilles Duvert, Marie-Paule Balicco, Arnaud Callec, Françoise Berthoud, Frédéric Cuchet, Nicolas Pommier, Isabelle Cammarata, Gabriel Gandini, Brigitte Dulong, Florence Boullen-Murienne, Laurent Robert, Jacqueline Baret, Juliette Blanchet,

Pouvoirs : Guillaume Spinelli à Cécile Conry, Mathieu Kuntz à Juliette Blanchet,

Absents : Didier Bouvard, Isabelle Gloux,

Michel Deridder a été élu secrétaire de séance.

Élection des membres de la commission d'appel d'offres

Gérald Giraud, Maire, explique que, dans les délibérations n° 48/2020 du 16 juillet 2020 et n° 68/2020 du 18 septembre 2020, le Conseil municipal a élu les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offre.

La commission était composée comme suit :

Président	Le Maire, de plein droit
Titulaire	Jean-Marc Abramowitch
Titulaire	Michel Deridder
Titulaire	Claudine Chassagne
Titulaire	Brigitte Dulong
Titulaire	Mathieu Kuntz
1er suppléant	François Bernigaud
2ème suppléant	Marie-Paule Balicco
3ème suppléant	Roberte Pelletier
4ème suppléant	Isabelle Gloux
5ème suppléant	Jocelyne Stephen

Suite à la démission de Jocelyne Stephen de son mandat de Conseillère municipale, il convient de procéder à son remplacement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, élit Hubert Jeanson en tant que membre suppléant de la commission d'appel d'offre à la place de Jocelyne Stephen.

Ainsi fait et délibéré le cinq mars deux mille vingt et un et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Nombre de conseillers en exercice : 29,

présents : 25, absents : 2, votants : 27 (2 pouvoirs)

Certifié exécutoire en raison de sa télétransmission
en Préfecture et de sa publication le :

Le Maire, Gérald Giraud

12 MARS 2021



Le cinq mars deux mille vingt et un, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Gérald Giraud, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 26 février 2021

Présents : Gérald Giraud, Cécile Conry, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Michel Deridder, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Peggy Briand, Renée-Claire Mancret, Jean-Marc Abramowitch, Roberte Pelletier, François Bernigaud, Gilles Duvert, Isabelle Gloux, Marie-Paule Balicco, Arnaud Callec, Françoise Berthoud, Frédéric Cuchet, Nicolas Pommier, Isabelle Cammarata, Gabriel Gandini, Brigitte Dulong, Florence Boullen-Murienne, Laurent Robert, Jacqueline Baret, Juliette Blanchet,

Pouvoirs : Guillaume Spinelli à Cécile Conry, Mathieu Kuntz à Juliette Blanchet,

Absent : Didier Bouvard,

Michel Deridder a été élu secrétaire de séance.

Élection des membres de la commission de délégation de service public

Gérald Giraud, Maire, explique que, dans les délibérations n° 49/2020 du 16 juillet 2020 et n° 69/2020 du 18 septembre 2020, le Conseil municipal a élu les membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public.

La commission était composée comme suit :

Président	Le Maire, de plein droit
Titulaire	Jean-Marc Abramowitch
Titulaire	Michel Deridder
Titulaire	Claudine Chassagne
Titulaire	Brigitte Dulong
Titulaire	Mathieu Kuntz
1er suppléant	François Bernigaud
2ème suppléant	Marie-Paule Balicco
3ème suppléant	Roberte Pelletier
4ème suppléant	Isabelle Gloux
5ème suppléant	Jocelyne Stephen

Suite à la démission de Jocelyne Stephen de son mandat de Conseillère municipale, il convient de procéder à son remplacement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, élit Hubert Jeanson en tant que membre suppléant de la commission de délégation de service public à la place de Jocelyne Stephen.

Ainsi fait et délibéré le cinq mars deux mille vingt et un et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Nombre de conseillers en exercice : 29,

présents : 26, absent : 1, votants : 28 (2 pouvoirs)

Certifié exécutoire en raison de sa télétransmission

en Préfecture et de sa publication le :

12 MARS 2021

Le Maire, Gérald Giraud



Délibération du Conseil municipal n° 015/2021

Le cinq mars deux mille vingt et un, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Gérald Giraud, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 26 février 2021

Présents : Gérald Giraud, Cécile Conry, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Michel Deridder, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Peggy Briand, Renée-Claire Mancret, Jean-Marc Abramowitch, Roberte Pelletier, François Bernigaud, Gilles Duvert, Isabelle Gloux, Marie-Paule Balicco, Arnaud Callec, Françoise Berthoud, Frédéric Cuchet, Nicolas Pommier, Isabelle Cammarata, Gabriel Gandini, Brigitte Dulong, Florence Boullen-Murienne, Laurent Robert, Jacqueline Baret, Juliette Blanchet,

Pouvoirs : Guillaume Spinelli à Cécile Conry, Mathieu Kuntz à Juliette Blanchet,

Absent : Didier Bouvard,

Michel Deridder a été élu secrétaire de séance.

Protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Claudine Chassagne, Adjointe à l'agriculture, à l'économie locale et au tourisme, invite les membres du Conseil municipal à se prononcer sur le lancement d'une réflexion pour la mise en place d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) sur la commune de Saint-Martin d'Uriage.

Le code de l'urbanisme et notamment son article L.113-15, issu de la loi relative au Développement des territoires Ruraux (DTR) n°2005-157 du 23 février 2005, offre aux départements la possibilité d'intervenir sur le foncier périurbain en exerçant leur compétence de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels (PAEN).

Cette compétence permet de créer des périmètres de protection et d'intervention en zone périurbaine en vue de protéger et mettre en valeur des espaces agricoles, naturels et forestiers par l'intermédiaire d'un programme d'actions.

Le périmètre PAEN est instauré par le Département, avec l'accord de la commune et de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), s'il est compétent en matière de plan local d'urbanisme intercommunal, l'avis de la Chambre d'agriculture et de l'établissement chargé du schéma de cohérence territoriale (SCoT), et après enquête publique.

Aujourd'hui, nous constatons que nos espaces agricoles et naturels sont soumis à une forte pression foncière, pression notamment liée à la nature périurbaine de notre territoire. Aussi, il apparaît pertinent que puisse être engagée une réflexion sur les réponses à apporter face à cette pression, et l'outil PAEN semble pouvoir en être une.

Un travail de co-construction d'un projet PAEN nous est proposé ainsi qu'aux autres communes de la Communauté de communes Le Grésivaudan (CCLG). Pour les communes qui confirmeront leur intérêt, ce travail sera mené avec l'ensemble des acteurs du territoire, et notamment les agriculteurs. A son issue, si le déploiement de l'outil PAEN apparaît bien comme pertinent, et comme indiqué précédemment, notre Conseil municipal sera saisi par le Département pour accord formel sur le périmètre et le programme d'actions PAEN envisagés. Ensuite, le projet sera soumis à enquête publique, avant validation par délibération du Conseil départemental. L'ensemble de cette démarche sera copilotée par le Département, la CCLG et la Chambre d'agriculture, en lien étroit avec notre Commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce pour le lancement d'une réflexion sur le territoire de Saint-Martin d'Uriage pour la mise en place d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN). Pour cela, nous serons accompagnés par le Département, la CCLG et la Chambre d'agriculture, copilotes du projet.

Ainsi fait et délibéré le cinq mars deux mille vingt et un et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Nombre de conseillers en exercice : 29,

présents : 26, absent : 1, votants : 28 (2 pouvoirs)

Certifié exécutoire en raison de sa télétransmission
en Préfecture et de sa publication le :

Le Maire, Gérald Giraud

12 MARS 2021



Le cinq mars deux mille vingt et un, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Gérald Giraud, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 26 février 2021

Présents : Gérald Giraud, Cécile Conry, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Michel Deridder, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Peggy Briand, Renée-Claire Mancret, Jean-Marc Abramowitch, Roberte Pelletier, François Bernigaud, Gilles Duvert, Isabelle Gloux, Marie-Paule Balicco, Arnaud Callec, Françoise Berthoud, Frédéric Cuchet, Nicolas Pommier, Isabelle Cammarata, Gabriel Gandini, Brigitte Dulong, Florence Boullen-Murienne, Laurent Robert, Jacqueline Baret, Juliette Blanchet,

Pouvoirs : Guillaume Spinelli à Cécile Conry, Mathieu Kuntz à Juliette Blanchet,

Absent : Didier Bouvard,

Michel Deridder a été élu secrétaire de séance.

Budget communal - Taux des taxes communales 2021

Gérald Giraud, Maire, indique aux membres du Conseil municipal, que conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Depuis cette année, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants.

La disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire. Commune par commune, les montants de la taxe d'habitation ne coïncideront pas forcément avec les montants de taxe foncière transférés. Afin de corriger ces inégalités, un coefficient directeur sera institué et permettra d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre les communes.

Pour rappel, le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2019.

Parallèlement à cette réforme, la commune connaît depuis plusieurs années une forte baisse de ses recettes de fonctionnement d'environ 1,15 M € : suppression de la dotation globale de fonctionnement (DGF), augmentation du reversement dans le cadre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) , baisse des recettes issues des coupes de bois.

L'année 2020 a en plus démontré la forte dépendance du budget communal aux recettes issues de l'activité du Casino d'Uriage.

Pour compenser ces pertes de recettes importantes et pour maintenir l'autonomie financière de la commune, il est proposé d'augmenter, en 2021, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 10 %. Le taux du foncier bâti passerait de 20,05 % à 22,05 %.

Pour comparaison, le taux de la moyenne départementale est situé à 23,44 % et celui de la moyenne des taux des communes du Grésivaudan est de 21,72%.

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'évoluera pas en 2021. Il reste stable à 88,87%.

Dans le cadre des compensations de la suppression de la taxe d'habitation, il convient de prendre en compte le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties du Département de l'Isère qui se situe à 15,90 %. Ce taux viendra s'ajouter au taux voté par la commune.

Ainsi les taux de la taxe foncière pour 2021 seraient les suivants :

		2020	2021
Taux du foncier bâti	Taux communal	20,05 %	22,05 %
	Taux départemental	15,90 %	15,90 %
	Taux de référence	35,95 %	37,95 %
Taux du foncier non bâti		88,87 %	88,87 %

Le produit fiscal attendu au vu de l'ensemble de ces hypothèses s'élève à 3 500 000 €. Il sera ajusté lorsque les services fiscaux nous notifieront le montant définitif des bases fiscales pour l'année 2021.

Le Conseil municipal, à la majorité (1 abstention M. Kuntz et 4 votes contre : J. Baret, F. Boullen-Murienne, B. Dulong, L. Robert) décide :

- de valider l'augmentation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 10 % pour passer de 20,05 % à 22,05 %,
- d'acter le transfert du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties du Département qui est de 15,90 %,
- de valider le taux de référence du foncier bâti à la hauteur de 37,95 %.

Ainsi fait et délibéré le cinq mars deux mille vingt et un et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Nombre de conseillers en exercice : 29,

présents : 26, absent : 1, votants : 28 (2 pouvoirs)

Certifié exécutoire en raison de sa télétransmission
en Préfecture et de sa publication le :

12 MARS 2021

Le Maire, Gérald Giraud



Le cinq mars deux mille vingt et un, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Gérard Giraud, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 26 février 2021

Présents : Gérard Giraud, Cécile Conry, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Michel Deridder, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Peggy Briand, Renée-Claire Mancret, Jean-Marc Abramowitch, Roberte Pelletier, François Bernigaud, Gilles Duvert, Isabelle Gloux, Marie-Paule Balicco, Arnaud Callec, Françoise Berthoud, Frédéric Cuchet, Nicolas Pommier, Isabelle Cammarata, Gabriel Gandini, Brigitte Dulong, Florence Boullen-Murienne, Laurent Robert, Jacqueline Baret, Juliette Blanchet,

Pouvoirs : Guillaume Spinelli à Cécile Conry, Mathieu Kuntz à Juliette Blanchet,

Absent : Didier Bouvard,

Michel Deridder a été élu secrétaire de séance.

Budget communal – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 et affectation au budget primitif 2021

Gérald Giraud, Maire, informe les membres du Conseil municipal qu'en application des articles R2311-13, L2311-5 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut, si le compte administratif n'a pas été voté et si le compte de gestion du receveur n'a pas encore été approuvé, décider une reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent, et affecter au budget de l'année les résultats apparus à la clôture de l'exercice.

Après vérification des comptes de l'exercice 2020 de la commune et au vu de la balance générale du comptable, il s'avère que les résultats sont identiques. Les résultats suivants sont dégagés :

excédent de fonctionnement 2020 : 1 535 507,74 €

excédent d'investissement 2020 : 298 144,86 €

Gérald Giraud propose aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur la reprise anticipée des résultats 2020 et sur leur affectation au budget primitif 2021, selon les modalités suivantes :

		Dépenses €	Recettes €	Solde (+ ou -) €
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	8 591 440,97	9 145 309,78	+ 553 868,81
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2020)		981 638,93	+ 981 638,93
	Résultat à affecter			+ 1 535 507,74
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	1 338 438,79	2 318 195,93	+ 979 757,14
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2020)	681 612,28		- 681 612,28
	Solde global d'exécution			298144,86
	Restes à réaliser au 31 décembre 2020	365 029,19	252 890,37	- 112 138,82
	Résultat d'investissement à affecter			+ 298 144,86

Il propose d'inscrire les résultats provisoires constatés fin 2020 de manière anticipée, avant le vote du compte administratif 2020 et d'inscrire au budget primitif 2021 :

compte 001 (RI) résultat d'investissement reporté : 298 144,86 €

compte 002 (RF) résultat de fonctionnement reporté : 1 535 507,74 €

Vu l'avis favorable de la commission finances du 25 février 2021,

Le Conseil municipal, à la majorité (1 abstention : J. Baret) approuve la reprise anticipée des résultats provisoires de l'exercice 2020 et leur affectation au budget primitif 2021, selon les dispositions détaillées ci-dessus, sous réserve de l'adoption du compte administratif du budget de la commune et des résultats définitifs de l'exercice 2020.

Ainsi fait et délibéré le cinq mars deux mille vingt et un et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Nombre de conseillers en exercice : 29,
présents : 26, absent : 1, votants : 28 (2 pouvoirs)

Certifié exécutoire en raison de sa télétransmission

en Préfecture et de sa publication le : **12 MARS 2021**

Le Maire, Gérald Giraud



BUDGET COMMUNAL**Résultat provisoire 2020 et affectation Budget COMMUNAL 2021****section de fonctionnement**

dépenses	8 591 440,97	a
recettes	9 145 309,78	b
excédent de fonctionnement 2020	553 868,81	c = b-a

résultat comptable cumulé au 31/12/2020

résultat de fonctionnement reporté cpte 002 RF (+)	981 638,93	d
excédent de fonctionnement 2020	553 868,81	c
excédent de gestion 2020	1 535 507,74	e = d+c

section d'investissement

Restes à réaliser en dépenses	<i>l</i>
Restes à réaliser en recettes	<i>m</i>

dépenses	1 338 438,79	f
recettes	2 318 195,93	g
excédent d'investissement 2020	979 757,14	h = g-f

résultat comptable cumulé au 31/12/2020

solde d'investissement reporté cpte 001 DI (-)	-681 612,28	i
excédent d'investissement 2020	979 757,14	h
Déf // excdt cumulé à fin 2020	298 144,86	k = i+h

résultat comptable cumulé au 31/12/2020 corrigé avec les RAR

RAR Dépenses	365 029,19	l
RAR Recettes	252 890,37	m
RAR déficit	-112 138,82	n = m-l
def//excédé fin 2020 corrigé des RAR	186 006,04	o = k+n

affectation du résultat 2020 au BP 2021

	excédent de gestion 2020	1 535 507,74	e
	Excédent d'investissement Ou besoin de financement à couvrir	298 144,86	o
résultats à reprendre sur BP COM 2021	résultat de fonctionnement reporté	1 535 507,74	p=e-o
	déficit cumulé fin 2020	-	k
	résultat d'investissement reporté	298 144,86	o

Délibération du Conseil municipal n° 018/2021

Le cinq mars deux mille vingt et un, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Gérald Giraud, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 26 février 2021

Présents : Gérald Giraud, Cécile Conry, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Michel Deridder, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Peggy Briand, Renée-Claire Mancret, Jean-Marc Abramowitch, Roberte Pelletier, François Bernigaud, Gilles Duvert, Isabelle Gloux, Marie-Paule Balicco, Arnaud Callec, Françoise Berthoud, Frédéric Cuchet, Nicolas Pommier, Isabelle Cammarata, Gabriel Gandini, Brigitte Dulong, Florence Boullen-Murienne, Laurent Robert, Jacqueline Baret, Juliette Blanchet,

Pouvoirs : Guillaume Spinelli à Cécile Conry, Mathieu Kuntz à Juliette Blanchet,

Absent : Didier Bouvard,

Michel Deridder a été élu secrétaire de séance.

Budget communal - Budget primitif 2021

Gérald Giraud, Maire, rappelle aux membres du Conseil municipal qu'en application des articles L1611-1 et suivants, et L2311-1 à L2343-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil doit adopter le budget primitif, avant le 15 avril de l'année en cours.

Gérald Giraud rappelle au Conseil municipal qu'en application de la loi du 6 février 1992, il a présenté le rapport sur les orientations générales de ce budget lors de sa séance du 22 janvier 2021, délibération n° 006/2021.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 25 février 2021,

Pour 2021, le budget primitif de la commune s'équilibre de la façon suivante :

Sections	dépenses	recettes
fonctionnement	11 197 870 €	11 197 870 €
investissement	3 233 910 €	3 233 910 €

Le Conseil municipal, à la majorité (2 abstentions : J. Baret, L. Robert et 2 votes contre : F. Boullen-Murienne, B. Dulong), adopte le budget primitif 2021 de la commune.

Ainsi fait et délibéré le cinq mars deux mille vingt et un et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Nombre de conseillers en exercice : 29,

présents : 26, absent : 1, votants : 28 (2 pouvoirs)

Certifié exécutoire en raison de sa télétransmission
en Préfecture et de sa publication le :

Le Maire, Gérald Giraud

12 MARS 2021



Budget COMMUNAL – budget primitif 2021 (définitif)

FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES		RECETTES		différence	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 484 476,45				
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 222 600,00	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	105 000,00	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	223 900,00	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES D	1 100 154,81	
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	73	IMPOTS ET TAXES	6 953 555,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 068 378,36	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 047 793,26	
66	CHARGES FINANCIERES	130 926,62	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	423 829,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	23 136,00	76	PRODUITS FINANCIERS	6,00	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISION	5 000,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	23 203,00	
DRF	S/TOTAL a	9 158 417,43	RRF	S/TOTAL a	9 653 541,07	
040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS				495 123,64	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SEC	748 250,00	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SEC	8 821,19	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 291 202,57			9 662 362,26	
DOF	S/TOTAL a+b	2 039 452,57	ROF	S/TOTAL b	8 821,19	
	TOTAL a + b	11 197 870,00		TOTAL a + b	9 662 362,26	
			002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 535 507,74	
TOTAL GENERAL	11 197 870,00		TOTAL GENERAL	11 197 870,00	0,00	

INVESTISSEMENT						
	DEPENSES		RECETTES		différence	
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES		10222	FCTVA	435 002,52	
			10226	TAM (TAXE D'AMENAGEMENT)	150 000,00	
			13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	42 024,74	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	387 000,00	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS		165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS		
RAR	RESTES A REALISER	365 029,19	RAR	RESTES A REALISER	252 890,37	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	244 440,00	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	39 506,10				
21	réseau électrique 21534	16 394,94	21	réseau électrique 21534	16 394,94	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 577 058,00	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		23	IMMOBILISATIONS EN COURS		
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RAT A DES IMMO		26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RAT A DES IMMO		
OP	OPERATIONS – APCP	442 257,58				
020	DEPENSES IMPREVUES	153 403,00				
DIR	S/TOTAL a	3 225 088,81	RIR	S/TOTAL hors excédent a	896 312,57	
040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIO	8 821,19	040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIO	748 250,00	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		041	OPERATIONS PATRIMONIALES		
			021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 291 202,57	
DIO	S/TOTAL b	8 821,19	RIO	S/TOTAL b	2 039 452,57	
	TOTAL a + b	3 233 910,00		TOTAL a + b	2 935 765,14	
			1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	-298 144,86	
			RIR	S/TOTAL avec excédent	2 935 765,14	
001	SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT REPORTE	3 233 910,00	001	SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT REPORTE	288 144,86	
TOTAL GENERAL	3 233 910,00		TOTAL GENERAL	3 233 910,00	0,00	

Le cinq mars deux mille vingt et un, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Gérald Giraud, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 26 février 2021

Présents : Gérald Giraud, Cécile Conry, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Michel Deridder, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Peggy Briand, Renée-Claire Mancret, Jean-Marc Abramowitch, Roberte Pelletier, François Bernigaud, Gilles Duvert, Isabelle Gloux, Marie-Paule Balicco, Arnaud Callec, Françoise Berthoud, Frédéric Cuchet, Nicolas Pommier, Isabelle Cammarata, Gabriel Gandini, Brigitte Dulong, Florence Boullen-Murienne, Laurent Robert, Jacqueline Baret, Juliette Blanchet,

Pouvoirs : Guillaume Spinelli à Cécile Conry, Mathieu Kuntz à Juliette Blanchet,

Absent : Didier Bouvard,

Michel Deridder a été élu secrétaire de séance.

Budget production d'énergie - Compte de gestion 2020

Gérald Giraud, Maire, informe le Conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 du budget production d'énergie a été réalisée par le Trésorier de Saint-Martin d'Hères et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de ce budget.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-12 et suivants, les articles L2121-21, L2343-1 et 2,

Vu le Code des communes et notamment les articles R 241-1 à R 241- 33,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 25 février 2021,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Trésorier,

Le Conseil municipal, à la majorité (2 abstentions : F. Boullen-Murienne, B. Dulong), adopte le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2020 du budget production d'énergie, dont les écritures sont strictement conformes à celles du compte administratif de la commune pour ce même exercice.

Ainsi fait et délibéré le cinq mars deux mille vingt et un et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Nombre de conseillers en exercice : 29,

présents : 26, absent : 1, votants : 28 (2 pouvoirs)

Certifié exécutoire en raison de sa télétransmission

en Préfecture et de sa publication le :

Le Maire, Gérald Giraud

12 MARS 2021



09503 - PRODUCTION ENERGIE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	26 014,88	35 451,13	61 466,01
Titres de recettes émis (b)	18 034,00	30 451,59	48 485,59
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	18 034,00	30 451,59	48 485,59
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	26 014,88	35 451,13	61 466,01
Mandats émis (f)		18 034,00	18 034,00
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		18 034,00	18 034,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	18 034,00	12 417,59	30 451,59
(h - d) Déficit			

09503 - PRODUCTION ENERGIE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement			18 034,00		18 034,00
Fonctionnement			12 417,59		12 417,59
TOTAL I			30 451,59		30 451,59
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III			30 451,59		30 451,59

Délibération du Conseil municipal n° 020/2021

Le cinq mars deux mille vingt et un, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Gérald Giraud, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 26 février 2021

Présents : Gérald Giraud, Cécile Conry, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Michel Deridder, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Peggy Briand, Renée-Claire Mancret, Jean-Marc Abramowitch, Roberte Pelletier, François Bernigaud, Gilles Duvert, Isabelle Gloux, Marie-Paule Balicco, Arnaud Callec, Françoise Berthoud, Frédéric Cuchet, Nicolas Pommier, Isabelle Cammarata, Gabriel Gandini, Brigitte Dulong, Florence Boullen-Murienne, Laurent Robert, Jacqueline Baret, Juliette Blanchet,

Pouvoirs : Guillaume Spinelli à Cécile Conry, Mathieu Kuntz à Juliette Blanchet,

Absent : Didier Bouvard,

Michel Deridder a été élu secrétaire de séance.

Budget production d'énergie - Compte administratif 2020

Cécile Conry, 1ère Adjointe au Maire, expose aux membres du Conseil municipal les conditions d'exécution du budget production d'énergie de l'exercice 2020.

Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal, siégeant sous la présidence de Cécile Conry, 1ère Adjointe, est invité à adopter le compte administratif de l'exercice 2020 du budget production d'énergie arrêté comme suit :

	Fonctionnement €	Investissement €
Dépenses	18 034,00	0,00
Recettes	30 451,59	18 034,00
Déficit (-) 2020	0,00	0,00
Excédent (+) 2020	12 417,59	18 034,00

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-32, L1612-12 et suivants,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 25 février 2021,

Le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, à la majorité (2 abstentions : F. Boullen-Murienne, B. Dulong), adopte le compte administratif 2020 du budget production d'énergie tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le cinq mars deux mille vingt et un et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Nombre de conseillers en exercice : 28,

présents : 25, absent : 1, votants : 27 (2 pouvoirs)

Certifié exécutoire en raison de sa télétransmission
en Préfecture et de sa publication le :

12 MARS 2021

Le Maire, Gérald Giraud



Budget PRODUCTION ENERGIE (M4) - compte administratif 2020 (définitif)

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		différence
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		013	ATTENUATIONS DE CHARGES	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS		73	IMPOTS ET TAXES	
022	DEPENSES IMPREVUES		74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
66	CHARGES FINANCIERES		76	PRODUITS FINANCIERS	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 451,59
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
DRF	S/TOTAL a	0,00	RRF	S/TOTAL a	30 451,59
040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	18 034,00	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
DOF	S/TOTAL b	18 034,00	ROF	S/TOTAL b	0,00
	TOTAL a + b	18 034,00		TOTAL a + b	30 451,59
			002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
	TOTAL GENERAL	18 034,00		TOTAL GENERAL	12 417,59

Exc Fct

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		différence
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES		10222	FC TVA	
			10226	TAM (TAXE D'AMENAGEMENT)	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
RAR	RESTES A REALISER		165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		RAR	RESTES A REALISER (SUBVENTIONS)	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RAT A DES IMMO		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
OP	OPERATIONS - APCP		26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RAT A DES IMMO	
020	DEPENSES IMPREVUES				
DIR	S/TOTAL a	0,00	RIR	S/TOTAL hors excédent a	0,00
040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS		040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIO	18 034,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		041	OPERATIONS PATRIMONIALES	
			021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DIO	S/TOTAL b	0,00	RIO	S/TOTAL b	18 034,00
	TOTAL a + b	0,00		TOTAL a + b	18 034,00
			1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	
			RIR	S/TOTAL avec excédent	18 034,00
001	SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT REPORTE				
	TOTAL GENERAL	0,00		TOTAL GENERAL	18 034,00

Le cinq mars deux mille vingt et un, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Gérald Giraud, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 26 février 2021

Présents : Gérald Giraud, Cécile Conry, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Michel Deridder, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Peggy Briand, Renée-Claire Mancret, Jean-Marc Abramowitch, Roberte Pelletier, François Bernigaud, Gilles Duvert, Isabelle Gloux, Marie-Paule Balicco, Arnaud Callec, Françoise Berthoud, Frédéric Cuchet, Nicolas Pommier, Isabelle Cammarata, Gabriel Gandini, Brigitte Dulong, Florence Boullen-Murienne, Laurent Robert, Jacqueline Baret, Juliette Blanchet,

Pouvoirs : Guillaume Spinelli à Cécile Conry, Mathieu Kuntz à Juliette Blanchet,

Absent : Didier Bouvard,

Michel Deridder a été élu secrétaire de séance.

Budget production d'énergie – Résultats de l'exercice 2020 et affectation définitive au budget primitif 2021

Gérald Giraud, Maire, informe le Conseil municipal que l'instruction comptable M4 précise l'obligation d'affectation du résultat de clôture de l'exercice au vu du compte administratif.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2012- 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 49, 54 et 55,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2007 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux,

Vu l'arrêté du 24 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux,

Vu le vote du compte administratif conforme au compte de gestion,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 25 février 2021,

Considérant que le compte administratif du budget production énergie de l'exercice 2020 fait apparaître les résultats suivants :

		Dépenses €	Recettes €	Solde (+ ou -) €
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	18 034,00	30 451,59	+ 12 417,59
	Résultat à affecter – excédent			+ 12 417,59
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	0,00	18 034,00	+ 18 034,00
	Restes à réaliser au 31 décembre 2020	0,00	0,00	0,00
	Excédent d'investissement corrigé des restes à réaliser			+18 034,00

Gérald Giraud propose au Conseil municipal de se prononcer sur une affectation définitive des résultats ci-dessus, de la manière suivante :

Sur le budget primitif 2021:

- compte 002 (RF) résultat de fonctionnement reporté : 12 417,59€
- compte 001 (RI) résultat d'investissement reporté : 18 034,00€

Le Conseil municipal, à la majorité (2 abstentions : F. Boullen-Murienne, B. Dulong), après vote du compte administratif du budget de la commune, adopte les dispositions détaillées ci-dessus et dans l'annexe ci-jointe concernant la reprise des résultats définitifs de l'exercice 2020 et leur affectation au budget primitif 2021.

Ainsi fait et délibéré le cinq mars deux mille vingt et un et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Nombre de conseillers en exercice : 29,

présents : 26, absent : 1, votants : 28 (2 pouvoirs)

Certifié exécutoire en raison de sa télétransmission en Préfecture et de sa publication le :

Le Maire, Gérald Giraud



BUDGET PRODUCTION ENERGIE

Résultat définitif 2020 et affectation Budget COMMUNAL 2021

section de fonctionnement

dépenses	18 034,00	a
recettes	30 451,59	b
excédent de fonctionnement 2020	12 417,59	c = b-a

résultat comptable cumulé au 31/12/2020

résultat de fonctionnement reporté cpte 002 RF (+)	-	d
excédent de fonctionnement 2020	12 417,59	c
excédent de gestion 2020	12 417,59	e = d+c

section d'investissement

Restes à réaliser en dépenses	l
Restes à réaliser en recettes	m

dépenses	-	f
recettes	18 034,00	g
excédent d'investissement 2020	18 034,00	h = g-f

résultat comptable cumulé au 31/12/2020

solde d'investissement reporté cpte 001 DI (-)	-	i
excédent d'investissement 2020	18 034,00	h
Déf // excdt cumulé à fin 2020	18 034,00	k = i+h

résultat comptable cumulé au 31/12/2020 corrigé avec les RAR

RAR Dépenses	-	l
RAR Recettes	-	m
RAR déficit	-	n = m-l
def//excédnt fin 2020 corrigé des RAR	18 034,00	o = k+n

affectation du résultat 2020 au BP 2021

	excédent de gestion 2020	12 417,59	e
	Excédent d'investissement Ou besoin de financement à couvrir	18 034,00	o
résultats à reprendre sur BP COM 2021	résultat de fonctionnement reporté		p=e-o
	déficit cumulé fin 2020		k
	résultat d'investissement reporté		o

Délibération du Conseil municipal n° 022/2021

Le cinq mars deux mille vingt et un, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Gérald Giraud, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 26 février 2021

Présents : Gérald Giraud, Cécile Conry, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Michel Deridder, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Peggy Briand, Renée-Claire Mancret, Jean-Marc Abramowitch, Roberte Pelletier, François Bernigaud, Gilles Duvert, Isabelle Gloux, Marie-Paule Balicco, Arnaud Callec, Françoise Berthoud, Frédéric Cuchet, Nicolas Pommier, Isabelle Cammarata, Gabriel Gandini, Brigitte Dulong, Florence Boullen-Murienne, Laurent Robert, Jacqueline Baret, Juliette Blanchet,

Pouvoirs : Guillaume Spinelli à Cécile Conry, Mathieu Kuntz à Juliette Blanchet,

Absent : Didier Bouvard,

Michel Deridder a été élu secrétaire de séance.

Budget production énergie – Budget primitif 2021

Gérald Giraud, Maire, rappelle aux membres du Conseil municipal qu'en application des articles L1611-1 et suivants, et L2311-1 à L2343-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil doit adopter le budget primitif, avant le 15 avril de l'année en cours,

Gérald Giraud rappelle au Conseil municipal qu'en application de la loi du 6 février 1992, il a présenté le rapport sur les orientations générales de ce budget lors de sa séance du 22 janvier 2021, délibération n° 007/2021.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 25 février 2021,

Pour 2021, le budget primitif pour la production d'énergie s'équilibre de la façon suivante :

Budget primitif 2021		
Sections	dépenses	recettes
fonctionnement	52 418 €	52 418 €
investissement	39 023 €	39 023 €

Le Conseil municipal, à la majorité (3 abstentions : J. Baret, F. Boullen-Murienne, B. Dulong), adopte le budget primitif 2021 pour la production énergie.

Ainsi fait et délibéré le cinq mars deux mille vingt et un et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Nombre de conseillers en exercice : 29,

présents : 26, absent : 1, votants : 28 (2 pouvoirs)

Certifié exécutoire en raison de sa télétransmission
en Préfecture et de sa publication le :

Le Maire, Gérald Giraud

12 MARS 2021

Budget PRODUCTION ENERGIE (M4) – budget primitif 2021 (définitif)

FONCTIONNEMENT				RECETTES	différence
DEPENSES					
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	17 500,00	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES	40 000,41
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS		73	IMPOTS ET TAXES	
022	DEPENSES IMPREVUES	13 919,00	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
66	CHARGES FINANCIERES		76	PRODUITS FINANCIERS	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	=
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
DRF	S/TOTAL a	31 429,00	RRF	S/TOTAL a	40 000,41
040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 955,00			
DOF	S/TOTAL b	20 989,00	ROF	S/TOTAL b	0,00
	TOTAL a + b	52 418,00		TOTAL a + b	40 000,41
			002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	12 417,59
	TOTAL GENERAL	52 418,00		TOTAL GENERAL	52 418,00
					0,00

INVESTISSEMENT				RECETTES	différence
DEPENSES					
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES		10222	FCTVA	
			10226	TAM (TAXE D'AMENAGEMENT)	
			13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	39 023,00	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS		165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	
RAR	RESTES A REALISER		RAR	RESTES A REALISER	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORABLES		20	IMMOBILISATIONS INCORPORABLES	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES				
21	réseau electrif 21534		21	réseau electrif 21534	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RAT A DES IMMO		26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RAT A DES IMMO	
OP	OPERATIONS – APCP				
020	DEPENSES IMPREVUES				
DIR	S/TOTAL a	39 023,00	RIR	S/TOTAL hors excédent a	0,00
040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS		040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISAT	18 034,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		041	OPERATIONS PATRIMONIALES	
			021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 955,00
DIO	S/TOTAL b	0,00	RIO	S/TOTAL b	20 989,00
	TOTAL a + b	39 023,00		TOTAL a + b	20 989,00
			1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	
			RIR	S/TOTAL avec excédent	20 989,00
001	SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT REPORTE		001	SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT REPORTE	18 034,00
	TOTAL GENERAL	39 023,00		TOTAL GENERAL	39 023,00
					0,00

Le cinq mars deux mille vingt et un, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Gérald Giraud, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 26 février 2021

Présents : Gérald Giraud, Cécile Conry, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Michel Deridder, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Peggy Briand, Renée-Claire Mancret, Jean-Marc Abramowitch, Roberte Pelletier, François Bernigaud, Gilles Duvert, Isabelle Gloux, Marie-Paule Balicco, Arnaud Callec, Françoise Berthoud, Frédéric Cuchet, Nicolas Pommier, Isabelle Cammarata, Gabriel Gandini, Brigitte Dulong, Florence Boullen-Murienne, Laurent Robert, Jacqueline Baret, Juliette Blanchet,

Pouvoirs : Guillaume Spinelli à Cécile Conry, Mathieu Kuntz à Juliette Blanchet,

Absent : Didier Bouvard,

Michel Deridder a été élu secrétaire de séance.

Budget communal 2021 - Attribution des subventions aux associations et des participations et contributions

Gabriel Gandini, Conseiller municipal délégué à la vie associative, propose de verser une subvention aux associations et organismes pour l'exercice 2021 et d'attribuer les participations et contributions pour l'exercice 2021, suivant la liste ci-jointe.

Le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur le compte ouvert au nom des associations.

Il est précisé que les crédits budgétaires sont inscrits aux comptes :

- 6574 subventions fonctionnement personnes de droit privé,
- 657348 subventions fonctionnement aux organismes publics – autres communes,
- 6554 contingent et participation aux organismes de regroupement,
- 657362 Ccas ,
- 6558 autres contributions obligatoires,
- 6743 subventions exceptionnelles de fonctionnement versées par des groupements.

Un tableau des subventions est publié en annexe du budget primitif, conformément aux dispositions de la loi n° 92-125 du 6 février 1992.

Considérant l'importance pour la vie locale de l'apport et du rôle des associations et de l'aide financière indispensable à ces associations,

Vu le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2021,

Vu l'avis favorable de la commission finances des 14 janvier, 2 et 25 février 2021,

Le Conseil municipal, à la majorité (1 abstention : J. Baret) décide de verser aux associations et organismes divers, pour l'exercice 2021, les subventions et participations suivant la liste annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le cinq mars deux mille vingt et un et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Nombre de conseillers en exercice : 29,

présents : 26, absent : 1, votants : 28 (2 pouvoirs)

Certifié exécutoire en raison de sa télétransmission
en Préfecture et de sa publication le :

Le Maire, Gérald Giraud

12 MARS 2021



DESIGNATION	QUESTIONNAIRE	IMPUTATION	SERVICE	ANTENNE	montants votes 2020	2021 conseil municipal du 05/03/2021	2021 conseil municipal du 05/03/2021 par services	% d'évolution entre 2020 et 2021	OBSERVATIONS
SUBVENTIONS à affecter projets associatifs	SPORT VIE ASSO	025 6574	ADMINISTRATION		20000,00	20200,00		1,00%	
SUBVENTION MANIFESTATION	SPORT VIE ASSO	025 6574	ADMINISTRATION				35 090,00	#DIV/0	
SCOUTIEN VIE ASSOCIATIVE	SPORT VIE ASSO	025 6574	ADMINISTRATION			14890,00		#DIV/0	
AMICALE SAPEURS POMPIERS LES VAULNAVEYS	SPORT VIE ASSO	025 6574	ASSOCIATIONS		500,00	500,00			
ANCIENS COMBATTANTS D'ALGERIE	SPORT VIE ASSO	025 6574	ASSOCIATIONS		300,00			-100,00%	
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	SPORT VIE ASSO	025 6574	ASSOCIATIONS		90,00	100,00		11,11%	
TRAIT D'UNION	SPORT VIE ASSO	025 6574	ASSOCIATIONS		500,00	550,00		10,00%	
ADTC-ASSO DEVELOPT. TRANSPORTS EN COMMUN	SPORT VIE ASSO	025 6574	ASSOCIATIONS		100,00	100,00			
ADN - ART D'APRES NATURE	SPORT VIE ASSO	025 6574	ASSOCIATIONS		390,00	435,00		11,54%	
UNION DES COMMERCANTS D'URIAGE	SPORT VIE ASSO	025 6574	ASSOCIATIONS		250,00	250,00	3 230,00		
ASS CŒUR DE ST MARTIN D'URIAGE (commerçants Bo	SPORT VIE ASSO	025 6574	ASSOCIATIONS		250,00			-100,00%	
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	SPORT VIE ASSO	025 6574	ASSOCIATIONS		500,00	500,00			
LA GUITARE ENCHANTEE	SPORT VIE ASSO	025 6574	ASSOCIATIONS			180,00		#DIV/0	
ASSO GRESI 21	SPORT VIE ASSO	025 6574	ASSOCIATIONS			250,00		#DIV/0	
REPAIRE ET RECUPERE	SPORT VIE ASSO	025 6574	ASSOCIATIONS			220,00		#DIV/0	
BELLEDONNE MTB COALITION	SPORT VIE ASSO	025 6574	ASSOCIATIONS			145,00		#DIV/0	
ECOLE MUSIQUE SMU	SPORT VIE ASSO	025 6574	CULTURE	ECOLE DE MUSIQUE	62353,00	54433,00	54 433,00	-12,70%	
	SPORT VIE ASSO	025 6574	CULTURE	ECOLE DE MUSIQUE	4081,00			-100,00%	
PEDIBUS	SPORT VIE ASSO	025 6574	AFFAIRES SCOLAIRES	ECOLE PRIMAIRE PETITES MAISONS	250,00	250,00	250,00		
PREVENTION ROUTIERE	SPORT VIE ASSO	025 6574	AFFAIRES SCOLAIRES	ECOLE PRIMAIRE PETITES MAISONS	350,00			-100,00%	
FOOTBALL CLUB DE ST MT URIAGE	SPORT VIE ASSO	025 6574	SPORT	FOOTBALL	2875,00	2545,00	2 545,00	-11,48%	
ASS SPORTS ET LOISIRS SAINT MARTIN D URI	SPORT VIE ASSO	025 6574	SPORT	GYMNASE	5955,00	4485,00		-24,69%	
SNBC- SKI NORDIQUE BELLEDONNE CHAMROUSSE	SPORT VIE ASSO	025 6574	SPORT	GYMNASE	2170,00	2230,00		2,76%	
BELLEDONNE GRIMPE	SPORT VIE ASSO	025 6574	SPORT	GYMNASE	2180,00	1730,00		-20,64%	
ASS SERF VOLANT	SPORT VIE ASSO	025 6574	SPORT	GYMNASE	242,00			-100,00%	
ASS SERF VOLANT	SPORT VIE ASSO	025 6574	SPORT	GYMNASE	785,00	875,00		14,38%	
FIT FORM MANIA	SPORT VIE ASSO	025 6574	SPORT	GYMNASE	1230,00	1020,00		-17,07%	
ETOILE SPORTIVE VAULNAVEYS LE HAUT	SPORT VIE ASSO	025 6574	SPORT	GYMNASE		515,00	17 635,00	#DIV/0	
SKI CLUB CHAMROUSSE	SPORT VIE ASSO	025 6574	SPORT	GYMNASE	500,00	660,00		32,00%	
ASS ANISI DANSE	SPORT VIE ASSO	025 6574	SPORT	GYMNASE	1755,00	1365,00		-22,22%	
URIAGE RUNNING	SPORT VIE ASSO	025 6574	SPORT	GYMNASE	1300,00	760,00		-41,54%	
JUDO BELLEDONNE	SPORT VIE ASSO	025 6574	SPORT	GYMNASE	1110,00	1210,00		9,01%	
HANDBALL SMU	SPORT VIE ASSO	025 6574	SPORT	GYMNASE	1575,00	2145,00		36,19%	
TAILLEFER TRAIL TEAM	SPORT VIE ASSO	025 6574	SPORT	GYMNASE	100,00	100,00			
DAHU HOCKEY CLUB	SPORT VIE ASSO	025 6574	SPORT	GYMNASE	195,00	540,00		176,92%	
ASS TENNIS URIAGE	SPORT VIE ASSO	025 6574	SPORT	TENNIS CLUB HOUSE URIAGE	1460,00	1590,00	1 590,00	8,90%	
ADASMU Ass.des Agriculteurs de SMU	SPORT VIE ASSO	025 6574	AGRICULTURE		300,00	300,00	300,00		
LES SENTIERS SMU	SPORT VIE ASSO	025 6574	ENVIRONNEMENT	SENTIERS	700,00	700,00	700,00		
LES RUCHERS DE SAINT-MARTIN	SPORT VIE ASSO	025 6574	ENVIRONNEMENT		300,00			-100,00%	
LUDOSPHERE	SPORT VIE ASSO	025 6574	LUDO		1960,00	1980,00	1 980,00	1,02%	
sous - total SUBVENTIONS sport - culture - divers					116586,00	117753,00	117 753,00	1,00%	
OFFICE THERMAL ET TOURISTIQUE OTTU Prévu 250 000 € (hors aide Etat Fonds de solidarité)	SPORT VIE ASSO	025 6574	ECONOMIE TOURISME	OTTU	258300,00	218304,00		-15,48%	
OFFICE THERMAL ET TOURISTIQUE BELVEDERE Prévu 65 500 € (hors aide Etat Fonds de Solidarité)	SPORT VIE ASSO	025 6574	ECONOMIE TOURISME	OTTU	65000,00	57196,00	315 500,00	-12,01%	
OFFICE THERMAL ET TOURISTIQUE Réserve OTTU // BELVEDERE – sous réserve octroi aide Etat	SPORT VIE ASSO	025 6574	ECONOMIE TOURISME	OTTU		40000,00			
sous - total SUBVENTIONS tourisme					323300,00	315500,00	315 500,00	-18,75%	
DELEGUES DEPARTEMENTAUX EDUCATION NATIONALE	AFFAIRES SCOLAIRES	025 6574	AFFAIRES SCOLAIRES		25,00	25,00	25,00		
GIERES PALESTINE	AFFAIRES SCOLAIRES	025 6574	AFFAIRES SCOLAIRES	COLLEGE CHAMANDIER	2000,00	2000,00			
ASS SPORTIVE COLLEGE GIERES CHAMANDIER	AFFAIRES SCOLAIRES	025 6574	AFFAIRES SCOLAIRES	COLLEGE CHAMANDIER	1000,00	1000,00	5 448,00		
COLLEGE DE GIERES	AFFAIRES SCOLAIRES	025 6574	AFFAIRES SCOLAIRES	COLLEGE CHAMANDIER	3104,00	2448,00		-21,13%	Séjours (2 contre 5 l'an dernier) et 76 par élève pour la coopérative (244 enfants)
COOP SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	AFFAIRES SCOLAIRES	025 6574	AFFAIRES SCOLAIRES	ECOLE MATERNELLE PETITES MAISON	3402,00	3537,00	3 537,00	3,97%	27€ par élève (131 enfants)
COOP SCOLAIRE ECOLE PINET	AFFAIRES SCOLAIRES	025 6574	AFFAIRES SCOLAIRES	ECOLE PINET	5220,00	5418,00	5 418,00	3,79%	45€ par élémentaire (88 enfants) et 27€ par maternel (54 enfants)
COOP SCOL ELEMENTAIRE PM	AFFAIRES SCOLAIRES	025 6574	AFFAIRES SCOLAIRES	ECOLE PRIMAIRE PETITES MAISONS	11655,00	11430,00	11 430,00	-1,93%	45€ par élève, 254 enfants
sous - total SUBVENTIONS éducation					26406,00	25858,00	25 858,00	-2,08%	
total SUBVENTIONS aux organismes de droit privé					466292,00	459111,00	459 111,00	-13,59%	
OFFICE GESTION ECOLE NOTRE DAME	AFFAIRES SCOLAIRES	212 6558	AFFAIRES SCOLAIRES	ECOLE NOTRE DAME	73600,00	73600,00	73 600,00		
total autres CONTRIBUTIONS obligatoires					73600,00	73600,00	73 600,00		
COMMUNE D'HERBEYS part* FRAIS DE SCOLARITE 1 enfant (montant prévisionnel)	AFFAIRES SCOLAIRES	212 657348	AFFAIRES SCOLAIRES	ECOLE PRIMAIRE PETITES MAISONS	800,00			-100,00%	
CENTRE MEDICO SCOLAIRE montant prévisionnel	AFFAIRES SCOLAIRES	212 657348	AFFAIRES SCOLAIRES	ECOLE PRIMAIRE PETITES MAISONS	700,00			-100,00%	
COMMUNE DE REVEL part* FRAIS DE SCOLARITE 5 enfants (montant prévisionnel)	AFFAIRES SCOLAIRES	213 657348	AFFAIRES SCOLAIRES	ECOLE PINET	5600,00			-100,00%	
non affecté participation frais de scolarisation autres communes	AFFAIRES SCOLAIRES	212 657348	AFFAIRES SCOLAIRES			7200,00	7 200,00		
sous - total PARTICIPATIONS éducation						7200,00	7 200,00		
COMMUNE DE VAULNAVEYS LE HAUT participation exceptionnelle caserne pompiers 1ère année	FINANCES	113 657348	INCENDIE		46356,00	46356,00	46 356,00		
sous - total PARTICIPATIONS divers						46356,00	46 356,00		
total PARTICIPATIONS (ATTENTION : pour ces postes attendre l'appel de fonds des trésoreries concernées après signature de conventions)					53456,00	53556,00	53 556,00	0,19%	
CCAS	FINANCES	520 657362	ADMINISTRATION		40525,53	165 472,63	165 472,63	308,32%	
CCAS SUBVENTION REVERSEMENT CCG	FINANCES	520 6743	ADMINISTRATION					#DIV/0	
sous total DIVERS					40525,53	165472,63	165 472,63	308,32%	
TOTAL GENERAL					633 873,53	751 739,63	751 739,63	7,56%	
SUB HORS CCAS					593 348,00	586 267,00	586 267,00	-10,95%	
SUB HORS CCAS écart N-1 (en valeur)							117 866,10		

Le cinq mars deux mille vingt et un, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Gérard Giraud, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 26 février 2021

Présents : Gérard Giraud, Cécile Conry, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Michel Deridder, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Peggy Briand, Renée-Claire Mancret, Jean-Marc Abramowitch, Roberte Pelletier, François Bernigaud, Gilles Duvert, Isabelle Gloux, Marie-Paule Balicco, Arnaud Callec, Françoise Berthoud, Frédéric Cuchet, Nicolas Pommier, Isabelle Cammarata, Gabriel Gandini, Brigitte Dulong, Florence Boullen-Murienne, Laurent Robert, Jacqueline Baret, Juliette Blanchet,

Pouvoirs : Guillaume Spinelli à Cécile Conry, Mathieu Kuntz à Juliette Blanchet,

Absent : Didier Bouvard,

Michel Deridder a été élu secrétaire de séance.

Autorisation de programme et crédits de paiement – Clôture de l'opération de requalification de l'allée commerciale d'Uriage

Gérald Giraud, Maire, indique que, pour les communes de plus de 3 500 habitants, la procédure d'autorisation de programme et de crédits de paiement permet aux élus de se prononcer sur des programmes pluriannuels d'investissement en appréhendant le coût global de l'opération,

Il s'agit pour un investissement important de planifier les dépenses et les recettes sur plusieurs exercices budgétaires. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses (CP) qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées, ces ajustements se faisant par délibération.

Gérald Giraud explique que les travaux de requalification de l'allée commerciale d'Uriage, ont été pour la plus grande partie réalisés au 31 décembre 2020, ne restant à régler en 2021 que des engagements non soldés à hauteur de 21 840,35 €.

Il convient donc de clôturer l'autorisation de programme et crédits de paiement (APCP) relative aux travaux de requalification de l'allée commerciale d'Uriage, opération 9533.

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L2311-3, et R2311-9 modifié par décret n° 2005-1661 du 27 décembre 2005,

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 166/2015 du 16 décembre 2015 concernant l'ouverture d'une APCP pour ces travaux, n° 135/2016 du 14 décembre 2016 concernant l'ajustement des crédits de paiement pour le budget primitif 2017, n° 181/2017 du 20 décembre 2017 concernant l'ajustement des crédits de paiement pour le budget primitif 2018, n° 023/2019 du 8 février 2019 concernant l'ajustement des crédits de paiement pour le budget primitif 2019, n° 015/2020 du 14 février 2020 concernant l'ajustement des crédits de paiement pour le budget primitif 2020,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 2 février 2021,

Considérant que ces travaux ont été réalisés en totalité et qu'il subsiste sur l'exercice 2021, seulement un solde à payer au titre des restes à réaliser du fait de leur engagement en cours au 31 décembre 2020, qu'aucune autre dépense ne sera engagée sur les crédits disponibles,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la clôture de l'autorisation de programme de requalification de l'allée commerciale d'Uriage après paiement des restes à réaliser 2020 inscrits au budget primitif 2021.

Ainsi fait et délibéré le cinq mars deux mille vingt et un et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Nombre de conseillers en exercice : 29,

présents : 26, absent : 1, votants : 28 (2 pouvoirs)

Certifié exécutoire en raison de sa télétransmission

en Préfecture et de sa publication le :

Le Maire, Gérard Giraud

12 MARS 2021



AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT - AP/CP
document annexe délibération

OPERATION	OPERATION REQUALIFICATION ALLEE COMMERCIALE	N°	9533
IMPUTATION	Budget communal	article	2151

BP 2021 – ajustement RAR 2020 et cp 2021 et clôture opération

AP = Autorisation de Programme à ouvrir	Montant € HT	Montant € TVA	Montant € TTC	détail
DEPENSES montant AP d'origine	833 333,33 €	166 666,67 €	1 000 000,00 €	travaux, réseaux, aménagement, acquisitions foncières, honoraires
DEPENSES ajustement AP en date du 2/03/2018	440 000,00 €	88 000,00 €	528 000,00 €	Dalage, bordures et pavage granit. Aléas
DEPENSES ajustement AP en date du 08/02/2019	25 000,00 €	5 000,00 €	30 000,00 €	acquisition de capteur zone bleue
DEPENSES ajustement AP par DM 1 / 2019	41 680,95 €	8 336,19 €	50 017,14 €	versement de l'avance forfaitaire marché de travaux 50017,14 €
DEPENSES Clôture d'AP BP 2021	-46 927,31 €	-9 385,46 €	-56 312,77 €	ajustement de l'AP globale après réception et fin des travaux
DEPENSES TOTAL AP	1 340 014,28 €	268 002,86 €	1 551 704,37 €	
RECETTES			482 000,00 €	Département 100 000€ Région 85% soit 382 000€
RECETTES			50 017,14 €	recupération de l'avance forfaitaire marché de travaux
RECETTES			254 000,00 €	FCTVA (montant estimé)
NET			765 687,23 €	Auto financement

CP = Crédit de Paiement répartition annuelle		Prévision CP inscrite au budget primitif			Réalisation CP constatée au compte administratif			Ajustement fin exercice			
	Pour Mémoire CP ANNUEL	Montant € HT	Montant € TVA	Montant € TTC	Montant € HT	Montant € TVA	Montant € TTC	Montant € HT	Montant € TVA	Montant € TTC	
EXERCICE 2015	30 000,00	25 000,00	5 000,00	30 000,00	970,52	194,10	1 164,62	-24 029,48	-4 805,90	-28 835,38	vérif CP inscrit BP moins ajustement
EXERCICE 2016	60 000,00	50 000,00	10 000,00	60 000,00	8 179,54	1 635,91	9 815,45	-41 820,46	-8 364,09	-50 184,55	
EXERCICE 2017	571 265,75	298 085,26	59 617,05	357 702,31	16 121,47	3 224,29	19 345,76	-281 963,79	-56 392,76	-338 356,55	
EXERCICE 2018	338 734,25	657 934,90	131 586,98	789 521,88							
EXERCICE 2018	réajustement CP par DM 2018 / 1	-341 044,60	-68 208,92	-409 253,52	57 494,63	11 498,93	68 993,55	-259 395,68	-51 879,14	-311 274,81	
EXERCICE 2019	ajustement CP non consommés précédemment + nouveau crédits	558 000,00	1 215 567,18	243 113,44	1 458 680,62						
EXERCICE 2019 -DM1 ajustement CP	50 017,14	41 680,95	8 336,19	50 017,14	1 093 686,08	218 737,22	1 312 423,29	-163 562,06	-32 712,41	-196 274,47	
EXERCICE 2020		163 562,06	32 712,41	196 274,47	98 434,46	19 686,89	118 121,35	-65 127,60	-13 025,52	-78 153,12	
EXERCICE 2021 RAR		18 200,29	3 640,06	21 840,35							
EXERCICE 2021 CLOTURE		-56 312,77	-46 927,31	-9 385,46	-56 312,77						
TOTAL	1 551 704,37						1 529 864,02			21 840,35	

EXERCICE 2018 EAU	TRANSFERT CCG	83 333,33	16 666,67	100 000,00
EXERCICE 2018 ASST		125 000,00	25 000,00	150 000,00

RECETTE SUBVENTIONS	Pour Mémoire CP ANNUEL	Réalisation Constatée au compte administratif	
EXERCICE 2018	-	-	
EXERCICE 2019	532 017,14 €	382 258,63	
EXERCICE 2020	- €	-	
EXERCICE 2021	- €		164 788,37 solde à percevoir au titre des RAR 2020
TOTAL	532 017,14	382 258,63	

Le cinq mars deux mille vingt et un, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Gérald Giraud, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 26 février 2021

Présents : Gérald Giraud, Cécile Conry, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Michel Deridder, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Peggy Briand, Renée-Claire Mancret, Jean-Marc Abramowitch, Roberte Pelletier, François Bernigaud, Gilles Duvert, Isabelle Gloux, Marie-Paule Balicco, Arnaud Callec, Françoise Berthoud, Frédéric Cuchet, Nicolas Pommier, Isabelle Cammarata, Gabriel Gandini, Brigitte Dulong, Florence Boullen-Murienne, Laurent Robert, Jacqueline Baret, Juliette Blanchet,

Pouvoirs : Guillaume Spinelli à Cécile Conry, Mathieu Kuntz à Juliette Blanchet,

Absent : Didier Bouvard,

Michel Deridder a été élu secrétaire de séance.

Autorisation de programme et crédits de paiement – Clôture de l'opération de réhabilitation de l'école de musique

Gérald Giraud, Maire, indique que pour les communes de plus de 3 500 habitants, la procédure d'autorisation de programme et de crédits de paiement permet aux élus de se prononcer sur des programmes pluriannuels d'investissement en appréhendant le coût global de l'opération.

Il s'agit pour un investissement important de planifier les dépenses et les recettes sur plusieurs exercices budgétaires, L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses (CP) qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées, ces ajustements se font par délibération.

Gérald Giraud explique que les travaux réhabilitation de l'école de musique, ont été pour la plus grande partie réalisés au 31 décembre 2020, ne restant à régler en 2021 que des engagement non soldés à hauteur de 21 284,61 euros.

Il convient donc de clôturer l'autorisation de programme – crédits de paiement (APCP) relative à ces travaux , opération 9533.

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L2311-3, et R2311-9 modifié par décret n°2005-1661 du 27 décembre 2005,

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 136/2016 du 14 décembre 2016 concernant l'ouverture d'une APCP pour ces travaux, n° 179/2017 du 20 décembre 2017 concernant l'ajustement des CP pour le BP 2018, n° 041/2018 du 25 mai 2018 concernant l'augmentation de l'AP, n° 083/2018 du 19 octobre 2018 concernant l'augmentation de l'AP, n° 024/2019 du 08 février 2019 concernant l'ajustement des CP pour le BP 2019, n° 005/2020 du 17 janvier 2020 concernant l'ajustement des CP pour le BP 2020,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 2 février 2021,

Considérant que ces travaux ont été réalisés en totalité et qu'il subsiste seulement sur l'exercice 2021, un solde à payer au titre des restes à réaliser du fait de leur engagement en cours au 31 décembre 2020, et qu'aucune autre dépense ne sera engagée sur les crédits disponibles, il convient de clôturer cette APCP après paiement des restes à réaliser 2020 inscrits au budget primitif 2021.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la clôture de l'autorisation de programme de la réhabilitation de l'école de musique après paiement des restes à réaliser 2020 inscrits au budget primitif 2021.

Ainsi fait et délibéré le cinq mars deux mille vingt et un et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Nombre de conseillers en exercice : 29,

présents : 26, absent : 1, votants : 28 (2 pouvoirs)

Certifié exécutoire en raison de sa télétransmission
en Préfecture et de sa publication le :

Le Maire, Gérald Giraud



OPERATION	REHABILITATION DE L'ECOLE DE MUSIQUE	N°	9522
IMPUTATION	Budget communal	article	21318

BP 2021 – ajustement RAR 2020 et cp 2021 et clôture opération

AP = Autorisation de Programme à ouvrir	Montant € HT	Montant € TVA	Montant € TTC	détail
DEPENSES montant AP d'origine	625 000,00 €	125 000,00 €	750 000,00 €	travaux, maîtrise d'œuvre, assurance DO
DEPENSES ajustement AP en date du 22/12/2017	167 579,53 €	33 515,91 €	201 095,44 €	Remplacement coursive arrière, chaudière granulé bois, étude réseau chaleur et travaux désamiantage
DEPENSES ajustement AP en date du 25/05/2018	20 833,33 €	4 166,67 €	25 000,00 €	travaux supplémentaires liés à la défaillance d'une entreprise
DEPENSES ajustement AP en date du 19/10/2018	25 000,00 €	5 000,00 €	30 000,00 €	travaux supplémentaires liés à la défaillance d'une entreprise (16 500€) et coursive arrière (13 500€)
DEPENSES ajustement AP en date du 08/02/2019	5 380,37 €	1 076,07 €	6 456,44 €	complément pour prise en compte des avenants validés déc 2018 –20706,05 (charpente 10171,68+ menuiseries intérieures 3607,20+menuiseries ext.,828,43+isolation 6098,14) - manque 6456,44
	5 754,42 €	1 150,88 €	6 905,30 €	complément pour prise en compte des avenants à valider lot serrurier 2065,50€tcc+ lot isolation thermique grande salle 3907,40€TTC + peinture muret 932,40 €tcc
DEPENSES Clôture d'AP BP 2021	-8 555,43 €	-1 711,09 €	-10 266,51 €	ajustement de l'AP globale après réception et fin des travaux
DEPENSES TOTAL AP	849 547,65 €	169 909,53 €	1 009 190,67 €	
RECETTES			246 876,50 €	subvention (département, Tepos, TEPCV, Région)
RECETTES			160 000,00 €	FCTVA estimé
NET			602 314,17 €	autofinancement

CP = Crédit de Paiement répartition annuelle	Pour Mémoire CP ANNUEL	Prévision CP inscrite au budget primitif + DM			Réalisation CP constatée au compte administratif			Ajustement fin exercice			vérif CP inscrit BP moins ajustement
		Montant € HT	Montant € TVA	Montant € TTC	Montant € HT	Montant € TVA	Montant € TTC	Montant € HT	Montant € TVA	Montant € TTC	
EXERCICE 2015	50 000,00	41 666,67	8 333,33	50 000,00	2 800,00	560,00	3 360,00	-38 866,67	-7 773,33	-46 640,00	
EXERCICE 2016	106 729,00	88 940,83	17 788,17	106 729,00	67 423,80	13 484,76	80 908,56	-21 517,03	-4 303,41	-25 820,44	
EXERCICE 2017	400 000,00	391 744,17	78 348,83	470 093,00	78 706,52	15 741,30	94 447,82	-313 037,65	-62 607,53	-375 645,18	
EXERCICE 2018	419 366,44	664 482,55	132 896,51	797 379,06	334 790,35	66 958,07	401 748,42	-354 692,20	-70 938,44	-425 630,64	
EXERCICE 2018 ajustement CP par DM 2018 / 4	30 000,00	25 000,00	5 000,00	30 000,00							
EXERCICE 2019 ajustement CP non consommés précédemment et complément	13 361,74	365 826,98	73 165,40	438 992,38	302 816,54	60 563,31	363 379,85	-63 010,44	-12 602,09	-75 612,53	
EXERCICE 2020		63 010,44	12 602,09	75 612,53	36 717,84	7 343,57	44 061,41	-26 292,60	-5 258,52	-31 551,12	
EXERCICE 2021 RAR		17 737,18	3 547,44	21 284,61							
EXERCICE 2021 CLOTURE	-10 266,51	-8 555,43	-1 711,09	-10 266,51							
TOTAL	1 009 190,67						987 906,06				21 284,61

RECETTE	Pour Mémoire CP ANNUEL	Réalisation Constatée au compte administratif
EXERCICE 2017		4 800,00 €
EXERCICE 2018	246 876,50 €	
EXERCICE 2019		100 876,50 €
EXERCICE 2020		141 200,00 €
TOTAL	246 876,50 €	246 876,50 €

Le cinq mars deux mille vingt et un, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Gérald Giraud, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 26 février 2021

Présents : Gérald Giraud, Cécile Conry, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Michel Deridder, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Peggy Briand, Renée-Claire Mancret, Jean-Marc Abramowitch, Roberte Pelletier, François Bernigaud, Gilles Duvert, Isabelle Gloux, Marie-Paule Balicco, Arnaud Callec, Françoise Berthoud, Frédéric Cuchet, Nicolas Pommier, Isabelle Cammarata, Gabriel Gandini, Brigitte Dulong, Florence Boullen-Murienne, Laurent Robert, Jacqueline Baret, Juliette Blanchet,

Pouvoirs : Guillaume Spinelli à Cécile Conry, Mathieu Kuntz à Juliette Blanchet,

Absent : Didier Bouvard,

Michel Deridder a été élu secrétaire de séance.

Autorisation de programme et crédits de paiement - Opération PLU - Budget communal 2021

Gérald Giraud, Maire, indique que pour les communes de plus de 3 500 habitants, la procédure d'autorisation de programme et de crédits de paiement permet aux élus de se prononcer sur des programmes pluriannuels d'investissement en appréhendant le coût global de l'opération,

Il s'agit pour un investissement important de planifier les dépenses et les recettes sur plusieurs exercices budgétaires. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses (CP) qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées, ces ajustements se font par délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L2311-3, et R2311-9 modifié par décret n°2005-1661 du 27 décembre 2005,

Vu la délibération n° 048/2015 du 3 avril 2015, concernant la création d'une APCP pour la révision du PLU,

Vu les délibérations n° 165/2015 du 16 décembre 2015, n° 012/2017 du 20 février 2017, n° 182/2017 du 20 décembre 2017, n° 025/2019 du 8 février 2019 et n° 006/2020 du 17 janvier 2020, concernant les différents ajustement de crédits et de modifications d'autorisations de programmes,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 2 février 2021,

Considérant la nécessité de réajuster les crédits de paiements, suite à la réalisation effective au 31 décembre 2020 et de la reprise des études pour la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) à partir de 2021,

Un tableau joint en annexe rappelle sur les différents exercices budgétaires les différentes réalisations, et fixe de manière prévisionnelle, les crédits de paiement en dépenses et en recettes.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2021 du budget de la commune.

Le Conseil municipal, à la majorité (1 abstention : F. Boullen-Murienne et 1 vote contre : B. Dulong), valide cette autorisation de programme ainsi que les crédits de paiement, selon le tableau ci-joint, pour l'opération PLU n° 9525.

Ainsi fait et délibéré le cinq mars deux mille vingt et un et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Nombre de conseillers en exercice : 29,

présents : 26, absent : 1, votants : 28 (2 pouvoirs)

Certifié exécutoire en raison de sa télétransmission
en Préfecture et de sa publication le :

Le Maire, Gérald Giraud

12 MARS 2021



OPERATION	REVISION DU PLU ET DU RLP	N°	9525
IMPUTATION	Budget communal	article	202

mise à jour 31/12/2020 - BP 2021 - CM 05/03/2021

AP = Autorisation de Programme à ouvrir	Montant € HT	Montant € TVA	Montant € TTC	détail
DEPENSES montant AP d'origine	125 000,00 €	25 000,00 €	150 000,00 €	frais d'honoraires, de reprographie, d'annonces légales et de support de communication
DEPENSES ajustement AP en date du 20/12/2017	9 428,39 €	1 885,68 €	11 314,07 €	nouveaux crédits pour prise en compte avenants sur marché PLU
DEPENSES ajustement AP en date du 25/05/2018	1 995,00 €	399,00 €	2 394,00 €	nouveaux crédits pour prise en compte Mission PROFILS ETUDES pour réalisation d'une notice carte des eaux pluviales
DEPENSES ajustement AP en date du 08/02/2019	15 000,00 €	3 000,00 €	18 000,00 €	PLU- frais annonces légales / enquête publique : 6 000 € - assistance juridique phase enquête et approbation : 6 000 € - reprographie dossier PLU : 2 000 € RLP- frais annonces légales / enquête publique : 4 000 €
DEPENSES ajustement AP en date du 17/01/2020	15 000,00 €	3 000,00 €	18 000,00 €	PLU- règlement des indemnités du commissaire enquêteur (13 000€) et publications et reprographie (5 000€)
DEPENSES ajustement AP en date du 05/03/2021	58 333,33 €	11 666,67 €	70 000,00 €	PLU -reprise études pour adoption PLU
DEPENSES TOTAL AP	224 756,73 €	44 951,35 €	269 708,07 €	
RECETTES			17 953,00 €	Subventions Conseil départemental de l'Isère
NET			251 755,07 €	Auto-financement + FCTVA

CP = Crédit de Paiement répartition annuelle	Prévision CP (pour mémoire) inscrite au budget primitif + DM			Réalisation CP constatée au compte administratif			Ajustement fin exercice				
	CP ANNUEL	Montant € HT	Montant € TVA	Montant € TTC	Montant € HT	Montant € TVA	Montant € TTC	Montant € HT	Montant € TVA		Montant € TTC
EXERCICE 2015	50 000,00 €	45 833,33	9 166,67	55 000,00	4 349,60	869,92	5 219,52	-41 483,73	-8 296,75	-49 780,48	vérif CP inscrit BP moins ajustement
EXERCICE 2016	30 000,00 €	69 166,67	13 833,33	83 000,00	41 855,39	8 371,08	50 226,47	-27 311,28	-5 462,26	-32 773,53	
EXERCICE 2017	40 000,00 €	54 166,67	10 833,33	65 000,00	46 065,33	9 213,07	55 278,39	-8 101,34	-1 620,27	-9 721,61	
EXERCICE 2018	43 708,07 €	44 153,08	8 830,62	52 983,70	36 484,97	7 296,99	43 781,96	-7 668,12	-1 533,62	-9 201,74	
EXERCICE 2019 ajustement CP non consommés précédemment et complément	18 000,00 €	22 668,12	4 533,62	27 201,74	12 130,19	2 426,04	14 556,23	-10 537,93	-2 107,59	-12 645,51	
EXERCICE 2020	18 000,00 €	25 537,93	5 107,59	30 645,51	12 284,19	2 456,84	14 741,03	-13 253,73	-2 650,75	-15 904,48	
EXERCICE 2021	70 000,00 €	71 587,07	14 317,41	85 904,48							
TOTAL	269 708,07 €						183 803,60				85 904,47

RECETTE	Pour Mémoire CP ANNUEL	Réalisation Constatée au compte administratif
EXERCICE 2018	17 953,00	17 953,00
TOTAL	17 953,00	17 953,00

BORDEREAU 117
MANDAT 743/2018

Le cinq mars deux mille vingt et un, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Gérald Giraud, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 26 février 2021

Présents : Gérald Giraud, Cécile Conry, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Michel Deridder, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Peggy Briand, Renée-Claire Mancret, Jean-Marc Abramowitch, Roberte Pelletier, François Bernigaud, Gilles Duvert, Isabelle Gloux, Marie-Paule Balicco, Arnaud Callec, Françoise Berthoud, Frédéric Cuchet, Nicolas Pommier, Isabelle Cammarata, Gabriel Gandini, Brigitte Dulong, Florence Boullen-Murienne, Laurent Robert, Jacqueline Baret, Juliette Blanchet,

Pouvoirs : Guillaume Spinelli à Cécile Conry, Mathieu Kuntz à Juliette Blanchet,

Absent : Didier Bouvard,

Michel Deridder a été élu secrétaire de séance.

Autorisation de programme et crédits de paiement - Opération piste cyclable Bourg/Uriage - Budget communal 2021

Gérald Giraud, Maire, indique que pour les communes de plus de 3 500 habitants, la procédure d'autorisation de programme et de crédits de paiement permet aux élus de se prononcer sur des programmes pluriannuels d'investissement en appréhendant le coût global de l'opération,

Il s'agit pour un investissement important de planifier les dépenses et les recettes sur plusieurs exercices budgétaires. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses (CP) qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées, ces ajustements se font par délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L2311-3, et R2311-9 modifié par décret n°2005-1661 du 27 décembre 2005,

Vu la délibération n° 074/2020 concernant la création d'une APCP pour la réalisation d'une piste cyclable entre Uriage et le Bourg de Saint-Martin et Uriage,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 2 février 2021,

Considérant la nécessité de réajuster les crédits de paiements, suite à la réalisation effective au 31 décembre 2020 et les travaux à réalisés à partir de 2021,

Un tableau joint en annexe rappelle sur les différents exercices budgétaires les différentes réalisations, et fixe de manière prévisionnelle, les crédits de paiement en dépenses et en recettes.

Les crédits correspondants sont inscrits au BP 2021 du budget de la commune.

Le Conseil municipal, à la majorité (1 abstention : J. Baret et 1 vote contre : B. Dulong), valide cette autorisation de programme ainsi que les crédits de paiement, selon le tableau ci-joint, pour l'opération piste cyclable Bourg/Uriage n° 2001.

Ainsi fait et délibéré le cinq mars deux mille vingt et un et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Nombre de conseillers en exercice : 29,

présents : 26, absent : 1, votants : 28 (2 pouvoirs)

Certifié exécutoire en raison de sa télétransmission
en Préfecture et de sa publication le :

Le Maire, Gérald Giraud

12 MARS 2021



OPERATION	PISTE CYCLABLE BOURG URIAGE	N°	2001
IMPUTATION	Budget communal	articles	2031- 2151

AP = Autorisation de Programme à ouvrir	Montant € HT	Montant € TVA	Montant € TTC	détail
DEPENSES montant AP d'origine	6 000,00 €	1 200,00 €	7 200,00 €	maîtrise d'oeuvre piste cyclable
DEPENSES montant AP d'origine	436 892,50 €	87 378,50 €	524 271,00 €	coût des travaux selon option choisie
DEPENSES TOTAL AP	6 000,00 €	1 200,00 €	531 471,00 €	
RECETTES				Pour info, en attente de notification, Subvention Dept 38 – CPAI = 138395,00 euros
NET			531 471,00 €	Auto-financement – FCTVA

CP = Crédit de Paiement répartition annuelle			Prévision CP (pour mémoire) inscrite au budget primitif + DM			Réalisation CP constatée au compte administratif			Ajustement fin exercice			vérif CP inscrit BP moins ajustement
	CP ANNUEL initial 25/09/2020	CP ANNUEL après réajustement 05/03/2021	Montant € HT	Montant € TVA	Montant € TTC	Montant € HT	Montant € TVA	Montant € TTC	Montant € HT	Montant € TVA	Montant € TTC	
EXERCICE 2020	7 200,00	6 180,00	6 000,00	1 200,00	7 200,00	5 150,00	1 030,00	6 180,00	850,00	170,00	1 020,00	
EXERCICE 2021	520 000,00	361 020,00	300 850,00	60 170,00	361 020,00	-	-	-				
EXERCICE 2022	4 271,00	164 271,00				-	-	-				
TOTAL	531 471,00	531 471,00						6 180,00				525 291,00

RECETTE	Pour Mémoire CP ANNUEL	Réalisation Constatée au compte administratif
EXERCICE 2022	-	
TOTAL	-	-

Le cinq mars deux mille vingt et un, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Gérald Giraud, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 26 février 2021

Présents : Gérald Giraud, Cécile Conry, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Michel Deridder, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Peggy Briand, Renée-Claire Mancret, Jean-Marc Abramowitch, Roberte Pelletier, François Bernigaud, Gilles Duvert, Isabelle Gloux, Marie-Paule Balicco, Arnaud Callec, Françoise Berthoud, Frédéric Cuchet, Nicolas Pommier, Isabelle Cammarata, Gabriel Gandini, Brigitte Dulong, Florence Boullen-Murienne, Laurent Robert, Jacqueline Baret, Juliette Blanchet,

Pouvoirs : Guillaume Spinelli à Cécile Conry, Mathieu Kuntz à Juliette Blanchet,

Absent : Didier Bouvard,

Michel Deridder a été élu secrétaire de séance.

Admission en non-valeur de créance irrécouvrable

Gérald Giraud, Maire, informe les membres du Conseil municipal qu'il conviendrait d'admettre en non-valeur une créance concernant une taxe d'urbanisme.

Le montant global s'élève à 1 061 €. Malgré les divers moyens de recouvrement mis en œuvre par les services de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Isère, cette somme demeure impayée.

Après avoir épuisé toutes les voies de recours et de poursuites à l'encontre du débiteur défaillant, le Trésor public a soumis le 7 janvier 2021 un état détaillé en proposant que cette créance soit admise en non-valeur.

La dépense correspondante est inscrite au budget principal 2021, à l'article 6541 – créance admise en non valeur.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 2 février 2021,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, admet cette créance en non-valeur.

Ainsi fait et délibéré le cinq mars deux mille vingt et un et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Nombre de conseillers en exercice : 29,

présents : 26, absent : 1, votants : 28 (2 pouvoirs)

Certifié exécutoire en raison de sa télétransmission

en Préfecture et de sa publication le : **12 MARS 2021**

Le Maire, Gérald Giraud



Le cinq mars deux mille vingt et un, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Gérald Giraud, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 26 février 2021

Présents : Gérald Giraud, Cécile Conry, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Michel Deridder, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Peggy Briand, Renée-Claire Mancret, Jean-Marc Abramowitch, Roberte Pelletier, François Bernigaud, Gilles Duvert, Isabelle Gloux, Marie-Paule Balicco, Arnaud Callec, Françoise Berthoud, Frédéric Cuchet, Nicolas Pommier, Isabelle Cammarata, Gabriel Gandini, Brigitte Dulong, Florence Boullen-Murienne, Laurent Robert, Jacqueline Baret, Juliette Blanchet,
Pouvoirs : Guillaume Spinelli à Cécile Conry, Mathieu Kuntz à Juliette Blanchet,

Absent : Didier Bouvard,

Michel Deridder a été élu secrétaire de séance.

Transformation de poste

Marie-Paule Balicco, Conseillère déléguée aux ressources humaines, explique que le responsable du service voirie a fait valoir ses droits à la retraite en juin 2019.

Son adjoint ayant été nommé chef de service, un agent contractuel a été recruté afin d'assurer des missions d'agent de voirie.

Afin de procéder à la nomination de l'agent contractuel, il convient donc d'acter par délibération les créations et fermetures de postes suivantes :

- fermeture d'un poste de technicien principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2021,
- ouverture d'un poste d'adjoint technique à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2021.

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant sur la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la commission du personnel en date du 22 février 2021,

Vu l'avis du comité technique du 23 février 2021,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- fermer un poste de technicien principal 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} juillet 2021,
- créer un poste d'adjoint technique à temps complet au 1^{er} juillet 2021.

Ainsi fait et délibéré le cinq mars deux mille vingt et un et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

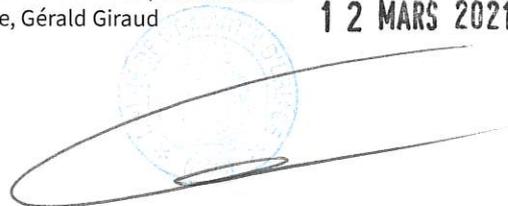
Nombre de conseillers en exercice : 29,

présents : 26, absent : 1, votants : 28 (2 pouvoirs)

Certifié exécutoire en raison de sa télétransmission
en Préfecture et de sa publication le :

Le Maire, Gérald Giraud

12 MARS 2021



Le cinq mars deux mille vingt et un, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Gérard Giraud, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 26 février 2021

Présents : Gérard Giraud, Cécile Conry, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Michel Deridder, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Peggy Briand, Renée-Claire Mancret, Jean-Marc Abramowitch, Roberte Pelletier, François Bernigaud, Gilles Duvert, Isabelle Gloux, Marie-Paule Balicco, Arnaud Callec, Françoise Berthoud, Frédéric Cuchet, Nicolas Pommier, Isabelle Cammarata, Gabriel Gandini, Brigitte Dulong, Florence Boullen-Murienne, Laurent Robert, Jacqueline Baret, Juliette Blanchet,

Pouvoirs : Guillaume Spinelli à Cécile Conry, Mathieu Kuntz à Juliette Blanchet,

Absent : Didier Bouvard,

Michel Deridder a été élu secrétaire de séance.

Plan de préservation et d'interprétation du site du Marais des Seiglières - Demande de subventions

Arnaud Callec, Conseiller municipal délégué à l'environnement, la forêt et la biodiversité, rappelle l'adoption du plan de préservation et d'interprétation de l'Espace Naturel Sensible (ENS) du Marais des Seiglières en 2014, qui définit un programme d'actions sur la période 2014-2024. Ce plan a été validé par le Conseil départemental de l'Isère.

Aranud Callec présente les actions prévues sur le plan pour l'année 2019, telles que listées ci-dessous et inscrites au budget 2021. Il précise également que ces actions ont été présentées au comité de site en janvier 2021 ainsi qu'à la commission transition écologique et biodiversité du 16 février.

Les actions du plan de préservation et d'interprétation bénéficient d'une subvention du Département.

Axe : conservation du patrimoine naturel		Montant € TTC
FA -10	Arrachage et exportation des espèces envahissantes	Chantier bénévole
FA - 31	Réalisation d'inventaire et suivis	2 040
	Acquisition de l'étang	20 000
	Total : conservation du patrimoine naturel	22 040

Axe : Accueil du public		
FA-22	Maintien de l'activité de garderie et de sensibilisation	700
FA-17	Développement et maintien du partenariat réalisé avec les structures	960
FA -18	Impression d'un panneau présentant le patrimoine boisé de l'ENS	1 300
FA - 19	Aménagement de la maison forestière (MOE et travaux)	40 000
	Total : accueil du public	42 960

Axe : Recherche socio-économique et scientifique		
FA - 29	Évaluation quinquennale du plan de gestion	8 400
FA - 29	AMO	2 000
	Total : Recherche socio-économique et scientifique	10 400

	Investissement	73 740
	Fonctionnement	1 660
	Total	75 400

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le programme de travaux et d'études énoncé,
- de charger le Maire de solliciter Le Département de l'Isère pour l'octroi d'une subvention,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant au plan de préservation et d'interprétation de l'Espace Naturel Sensible des Seiglières.

Ainsi fait et délibéré le cinq mars deux mille vingt et un et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Nombre de conseillers en exercice : 29,

présents : 26, absent : 1, votants : 28 (2 pouvoirs)

Certifié exécutoire en raison de sa télétransmission

en Préfecture et de sa publication le :

Le Maire, Gérald Giraud

12 MARS 2021



Le cinq mars deux mille vingt et un, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Gérald Giraud, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 26 février 2021

Présents : Gérald Giraud, Cécile Conry, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Michel Deridder, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Peggy Briand, Renée-Claire Mancret, Jean-Marc Abramowitch, Roberte Pelletier, François Bernigaud, Gilles Duvert, Isabelle Gloux, Marie-Paule Balicco, Arnaud Callec, Françoise Berthoud, Frédéric Cuchet, Nicolas Pommier, Isabelle Cammarata, Gabriel Gandini, Brigitte Dulong, Florence Boullen-Murienne, Laurent Robert, Jacqueline Baret, Juliette Blanchet,

Pouvoirs : Guillaume Spinelli à Cécile Conry, Mathieu Kuntz à Juliette Blanchet,

Absent : Didier Bouvard,

Michel Deridder a été élu secrétaire de séance.

Coupes de bois 2021 en bois façonné et délégation à l'Office national des forêts

Arnaud Callec, Conseiller municipal délégué à l'environnement, la biodiversité et la forêt, rappelle que la commune possède une très vaste forêt. Un plan de gestion prévoit son évolution, notamment ses coupes. Le Code forestier permet aux communes de confier à l'Office national des forêts (ONF) la gestion de la vente des produits de ces coupes.

Arnaud Callec propose de confier à l'ONF la gestion de la vente des produits des coupes de bois sur les parcelles forestières n° 66, 67, 68, 69, 48 et 80. Ces bois seront vendus en bloc façonné.

Il est précisé qu'une partie des recettes estimée sera obtenue en 2021.

L'ONF est rémunéré pour la gestion de ces ventes et prélève des frais de gardiennage correspondant à 10 % des recettes nettes.

Les conditions d'exploitation sont détaillées en annexe.

Le Conseil municipal autorise également l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2021, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF.

Ce mode de vente minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

Vu L.111-1 du Code forestier l'article relatif aux forêts communales,

Vu les articles L.121-2 et L.121-3 du Code forestier relatifs aux compétences et aux missions de l'ONF,

Vu l'avis de la commission transition écologique et biodiversité du 16 février 2021,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de déléguer à l'ONF la gestion de la vente des produits des coupes de bois des parcelles forestières n° 66, 67, 68, 69, 48 et 80,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à la coupe de bois des parcelles forestières citées.

Ainsi fait et délibéré le cinq mars deux mille vingt et un et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

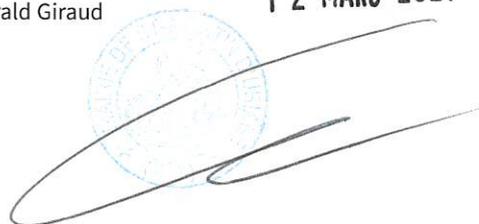
Nombre de conseillers en exercice : 29,

présents : 26, absent : 1, votants : 28 (2 pouvoirs)

Certifié exécutoire en raison de sa télétransmission
en Préfecture et de sa publication le :

Le Maire, Gérald Giraud

12 MARS 2021



Annexe délibération coupe de bois 2021 en bois façonné

ETAT D'ASSIETTE 2021 :

Parcelle	1 Type de coupe	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation – décision de la commune	Observations	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée				Déli- vrance
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré			
66	AMEL	250	7,06	2017	2021		X					bois façonné	Eclaircie moyen bois	
67	AMEL	300	6,31	2017	2021		X					bois façonné	Eclaircie moyen bois	
68	AMEL	250	5,36	2017	2021		X					bois façonné	Eclaircie moyen bois	
69	AMEL	150	4,5	2017	2021		X					bois façonné	Eclaircie moyen bois	
48	IRR	950	12,69	2022	2021		X					bois façonné		
80	AMEL	250	7	2021	2021		x					bois façonné	Eclaircie moyen bois	

Mode de commercialisation en contrat de bois façonné à la mesure

Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés (dites "ventes groupées"), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier.

Pour ces cas, le propriétaire mettra ses bois à disposition de l'ONF sur pied ou façonnés. Si ces bois sont mis à disposition de l'ONF sur pied, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de "Vente et exploitation groupée" sera rédigée.

Par ailleurs, dans le but de permettre l'approvisionnements des scieurs locaux, la commune s'engage pour une durée de 3 ans à commercialiser une partie du volume inscrit à l'état d'assiette annuel dans le cadre de ventes en contrat de bois façonné à la mesure.

Conditions d'exploitation de la forêt

L'exploitation se déroulera conformément au cahier national des prescriptions d'exploitation forestière (CNPEF) ainsi qu'aux conditions particulières ci-dessous :

- l'exploitation sera programmée hors période de nidification
- pour la parcelle 69, l'exploitation est envisagée uniquement sur la partie exploitable par la piste existante,
- pour la la parcelle 48 il est demandé un martelage progressif en lisière

1 Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

2 Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

3 Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF